



SYNDICAT FRANCIEN  
COMMUNICATION  
CONSEIL CULTURE

## **RISQUES PSYCHOSOCIAUX : N'attendons plus, Agissons !**

Depuis plusieurs mois, nous sommes forcés de constater une importante dégradation des conditions de travail, laissant un malaise s'installer notamment au niveau de la production. Malgré plusieurs alertes de notre part, rien n'a changé, voir même cela empire au vu du dernier incident en date à la PIC.

Les représentants CFDT ont donc demandé, avec les autres représentants, la convocation d'un CHSCT extraordinaire afin de traiter du sujet des « *risques psychosociaux à la PIC de Bois d'Arcy* ».

Un courrier a été adressé dans ce sens, au Directeur de la PIC ainsi qu'au Médecin de Prévention et à l'Inspection du Travail.



### **Que sont les risques psychosociaux (RPS) ?**

Selon l'INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité) les risques psychosociaux (RPS) correspondent à des situations de travail où sont présents, combinés ou non :

- du **stress** : déséquilibre entre la perception qu'une personne a des contraintes de son environnement de travail et la perception qu'elle a de ses propres ressources pour y faire face ;
- des **violences internes** commises au sein de l'entreprise par des salariés : harcèlement moral ou sexuel, conflits exacerbés entre des personnes ou entre des équipes ;
- des **violences externes** commises sur des salariés par des personnes externes à l'entreprise (insultes, menaces, agressions...).

L'exposition à ces situations de travail peut avoir des conséquences sur la santé du personnel, notamment en termes de maladies cardio-vasculaires, de troubles musculosquelettiques, de troubles anxio-dépressifs, d'épuisement professionnel, voire de suicide.

Les risques psychosociaux sont souvent imbriqués : Ils ont des origines communes (surcharge de travail, manque de clarté dans le partage des tâches, intensification du travail, mode de management...).

Ces risques peuvent interagir entre eux : ainsi le stress au travail peut favoriser l'apparition de violences entre les salariés qui, à leur tour, augmentent le stress dans l'entreprise.

**C'est pourquoi, il paraît important pour la CFDT que ce sujet soit traité en CHSCT afin d'analyser la situation de la PIC en matière de risques psychosociaux et mettre en œuvre une démarche de prévention de ces risques.**

Le CHSCT aura lieu le 4 février 2016.

